



INFOS Botans JANVIER 2023

MAIRIE DE BOTANS

03 84 21 54 12

Mail : secretariat@mairie-botans.com

Web : <http://www.mairie-botans.com/>

Application ILLIWAP : Mairie de Botans

Heures d'ouverture :

Mardi de 17h à 18h

Samedi de 10h à 11h30

Le Conseil Municipal vous souhaite une bonne année 2023.

DENEIGEMENT DE LA COMMUNE

En cas d'épisode neigeux, la Municipalité demande à chaque habitant de bien vouloir déneiger devant chez lui pour une meilleure circulation des piétons. Mais en aucun cas la neige ne doit être mise sur la route. Les voies communales sont déneigées par la commune, et la route départementale par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort.



TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CANALISATION D'EAU

Les travaux de remplacement de la canalisation d'eau et des branchements rue des Sources, et début de la rue de Froideval, devraient débuter le 20 février 2023 pour une durée de 4 semaines.

Les riverains concernés recevront prochainement des informations complémentaires.



VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Dimanche 15 janvier, à l'occasion des vœux de la Municipalité à la salle des fêtes de Botans, étaient présents :

- Une quarantaine d'habitants
- M. Florian CHAUCHE, Député de notre circonscription
- Mme Maryline MORALLET, Conseillère Départementale et Vice-Présidente au Grand Belfort Communauté d'Agglomération

A la fin de la cérémonie, les bénévoles de la commune ont été mis à l'honneur avec la remise d'un petit présent à messieurs BILLOD, COMMUNIER, HANTZBERG, MUTSCHLER et PEDROSA.



ASSOCIATION LOU VEIL MELUN : REPAS DES AINES ET JOURNEE RETROUVAILLES

Les aînés et leurs invités sont conviés à la journée retrouvailles :

Le dimanche 12 février à la salle des fêtes de Botans à midi.

Un moment de partage autour d'un repas et de la traditionnelle galette des rois.

N'oubliez pas de noter le rendez-vous sur votre calendrier !

Renseignements : Madame Séverine HENRY, 3 Rue de la Bouloye 90400 BOTANS

Tel : 06.99.87.01.78

Mail : louveilmelun@gmail.com



CONCILIEUR DE JUSTICE

Les conciliateurs sont des auxiliaires de justice nommés par la cour d'appel. Ils mènent des actions spécifiques d'arbitrage dans un but de trouver une solution amiable entre deux parties qu'elles aient ou non saisi un juge.

Le conciliateur peut intervenir dans des conflits d'ordre civil tel que :

- Problème de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen et diverses nuisances)
- Différents entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux
- Litige à la consommation
- Créances impayées
- Malfaçons de travaux

Les conciliateurs de justice ne peuvent intervenir qu'avec **l'accord de toutes les parties et agissent à titre gracieux.**

Les permanences des conciliateurs de justice :

- Le mardi de 14h à 17h au tribunal judiciaire de Belfort :
Contact : 06 62 33 08 86 ou 06 60 36 17 96
- Le jeudi de 14h à 17h 30 en mairie de Chatenois les Forges
Contact : 07 61 20 03 01



**Conciliation
de Justice**

INFORMATION CPAM : COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE

Le coût de la complémentaire santé dépend de vos ressources :

- Soit elle coûte moins de 1€ par jour par personne
- Soit elle ne vous coûte rien

**Ne payez pas vos frais médicaux
si vos ressources sont modestes.**



Vous ne payez pas



chez le médecin



à l'hôpital



et en pharmacie

**Et vous ne payez pas la plupart des lunettes
et des prothèses dentaires et auditives.**

INFORMATION CPAM : PROBLEME DE SANTE

**J'ai un problème de santé,
j'appelle...**

...mon médecin en priorité 	...le médecin de garde au 39 66 	...en cas d'urgence  le 15
la nuit (de 20h à 8h), week-ends et jours fériés		ou en cas d'impossibilité de joindre un médecin